



UNIVERSITÉ
LAVAL

COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE
MAÎTRISE RECHERCHE (M. Sc.) ET DE DOCTORAT (Ph. D.)
EN BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE**

11 mai 2017

Les programmes de maîtrise recherche (M. Sc.)¹ et de doctorat (Ph. D.) en biologie cellulaire et moléculaire sont rattachés à la Faculté de médecine. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité principale du Département de biologie moléculaire, de biochimie médicale et de pathologie. La maîtrise compte 45 crédits et le doctorat, 90 crédits. À la session d'automne 2016, 41 étudiants² étaient inscrits à la maîtrise recherche et 92, au doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique ; la dernière remonte à 2006 (CU-2006-136).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé cinq consultations auprès des personnes concernées par les programmes (étudiants, diplômés et professeurs) au printemps 2016. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation incluant les résultats des consultations en novembre 2016. Ce dossier a été transmis à deux experts externes provenant de l'Université de Montréal et de l'Université de Toronto. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en décembre 2016 afin de rencontrer tous les intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval³.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de maîtrise et de doctorat en biologie cellulaire et moléculaire sont pertinents et de grande qualité. Le CIEP a identifié les principales forces des programmes. Il a formulé une recommandation dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et il a aussi fait des suggestions pour améliorer les programmes.

PRINCIPALES FORCES DES PROGRAMMES

- La compétence et la disponibilité des professeurs.
- Les expertises et la réputation internationale des professeurs.
- L'efficacité de la gestion et le dévouement de la directrice des programmes.
- L'étendue et la diversité des secteurs couverts par la formation.
- L'attractivité des programmes, particulièrement au doctorat.
- Le taux de diplomation au doctorat.
- La qualité de la formation théorique et pratique.
- La qualité de l'encadrement des étudiants.
- Les diverses sources de soutien financier pour les étudiants.
- Les laboratoires et les équipements de pointe.

1. Selon la nouvelle édition du Règlement des études (1^{er} janvier 2017), la maîtrise recherche réfère à la maîtrise avec mémoire.

2. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

3. Source : http://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/evaluation_des_programmes/politique_devaluation_periodique/

Programmes de maîtrise et de doctorat

Recommandation

- Que l'on évalue plus efficacement le niveau de connaissance des candidats à l'admission.

Suggestions

- Que l'on poursuive les efforts pour mieux informer les étudiants des possibilités de carrière et pour augmenter les activités de réseautage.
- Que l'on évalue la possibilité de bonifier l'offre de cours à la session d'été et en soirée.
- Que l'on assure le suivi des plans de formation.
- Que l'on mette en place des stratégies pour favoriser les échanges entre les étudiants, les professeurs et le milieu professionnel.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté de médecine devra proposer des moyens pour donner suite à la recommandation et aux suggestions par le biais d'un plan d'action.